

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 600

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y a encore beaucoup d'expériences à tenter. Le but est de produire un compost aussi mûr que possible dans une variété de conditions d'utilisation. Ces expériences demandent du temps, car la biologie ce n'est pas comme une machine qu'on peut régler à sa guise.

Finalement, on ne peut que chercher patiemment à réaliser les conditions qui permettent aux mécanismes naturels de décomposition de jouer au mieux. Ces mécanismes existent, mais on ne sait les créer.

P. Lehmann

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Prises et surprises

Voici cent ans — très précisément le 5 août 1881! Ce jour-là — Victor Hugo allait sur ses huitante ans — Mummery, Alexandre Burgener et Benedict Venetz escaladaient pour la première fois l'Aiguille de Grépon, au-dessus de Chamonix:

«(...) Descendre légèrement à droite une sorte de vire longue de 6 à 7 m pour gagner une étroite fissure (*cheminée de Mummery*) haute de vingt mètres environ et presque sans prises, dont l'escalade exige de grands efforts. (On y engage le bras droit et la jambe droite. Elle présente à mi-hauteur une seule saillie où l'on peut se reposer.) (...) Contourner le sommet N sur la face des Nantillons et gagner la brèche ouverte entre celui-ci et le *Grand Gendarme* ou *Grand Diable*, monolithe de 5-6 mètres, à parois verticales dont l'escalade s'achève au moyen d'un jet de corde.»

Peut-être préférez-vous l'Aiguille Javelle, gravie en 1906 par Egon Hessling, en compagnie des guides Onésime et Adrien Crettex, de Champex?

«S'élever (...) par une étroite fissure presque verticale, haute d'une quinzaine de mètres, dans laquelle deux blocs coincés entre les parois marquent les étapes de la grimpe. Escalader les premiers mètres à l'extérieur de la fissure (les prises sont à droite), puis à l'intérieur.»

(Trop corpulent, Maurice Crettex, quant à lui, continuait à l'extérieur, grâce à sa force colossale!)

Tous ces renseignements d'après l'excellent Guide Kurz de la Chaîne du Mont-Blanc.

* * *

A propos de tourisme, mais d'un autre genre, je me suis vu remettre à une station-service le *Reiseführer-Guide-Guida* 1981 (Touristen-Service), Zurich, imprimé à Saint-Gall, tous droits réservés. «In diesem Reisehandbuch steckt mehr, als man denkt!» (Dans ce guide, il y a plus qu'on ne pourrait croire!).

Parbleu! 1855 pages, dont 800 à peu près consacrées à la Suisse. J'ai appris avec joie (page 883) que la Suisse se compose de 26 cantons. Malheureusement, la carte illustrant cette affirmation n'en comporte que 25... Et comme le canton de Berne est supposé s'étendre sur 6887 km² — comme en 1960 — j'ai cru pouvoir supposer que les honorables auteurs du guide n'avaient pas encore entièrement digéré l'autonomie jurassienne!

Je me suis un peu étonné de ne rien découvrir concernant le canton de Vaud — mais c'est qu'il était classé à la lettre L: *Le Vaud*. Comme il est naturel, je me suis plongé dans l'article concernant Lausanne. J'y ai appris que j'y pourrai loger au Beau-Rivage-Palace, au Lausanne-Palace, à l'hôtel Terminus, au Grandhôtel (sic) Alexandra — ce qui m'a inquiété, vu que le dit a été démoli voici quelques années — à l'hôtel Bellerive, à l'hôtel Regina, à l'hôtel-restaurant d'Oron (sic), à l'hôtel Rex à Chailly et au Môtel (sic) de Vert-Bois.

Passons sur ces détails! De précieux conseils vous sont aussi donnés:

«Un appartement (...) ne devrait surtout pas donner l'impression «d'inhabité» pendant les congés annuels. Les fenêtres et les stores devraient être ouverts tous les jours pendant quelques heures par le personnel de service ou une personne de confiance. La boîte aux lettres sera également vidée tous les jours, le poisson rouge nourri et les plantes d'appartement soignées» (p. 1294).

J. C.

MÉANDRES UNIVERSITAIRES (SUITE)

Ce n'est à vrai dire pas une surprise, l'«affaire Rey» dont Jeanlouis Cornuz donnait dans ces colonnes un rapide aperçu il y a près d'un mois (DP 598, 2.7.1981) est encore bien plus compliquée qu'on pouvait le penser. L'un des professeurs mis en cause au long de la procédure engagée, Marc Vuilleumier, répondait immédiatement à notre ami Cornuz dans le dernier numéro de DP (599, 16.7.1981). Mais sa mise au point ne peut pas être acceptée par Jeanlouis Cornuz qui nous fait parvenir les lignes suivantes et que nous publions sans commentaire (Réd.).

Le 17 juillet 1981.

Je soussigné, Jeanlouis Cornuz, président du Groupe d'Oltén et co-signataire de la lettre adressée au rectorat de l'Université de Lausanne dans le cas de l'«affaire Rey», déclare solennellement que

— contrairement à ce que le professeur Marc Vuilleumier avance dans DP 599, p. 2, *Méandres universitaires*, après avoir pris connaissance de divers documents, notamment de ceux publiés par M. Rey, mais également de la lettre adressée par M. Vuilleumier à la VPOD (Section Vaud-Etat) du 18 juin 1981,

— avant de rédiger mon article paru dans DP 598, et avant de signer la lettre adressée au rectorat,

j'ai pris soin de téléphoner à M. Vuilleumier pour connaître son point de vue et tenter de savoir entre autres si M. Rey avait ou non la possibilité de se présenter une troisième fois pour l'examen de son mémoire.

Les mots: «Pas un seul des signataires n'a daigné me demander quoi que ce soit avant de lancer cet appel» constituent donc une affirmation qui n'est pas conforme à la vérité.

Jeanlouis Cornuz